Image not found or type unknown

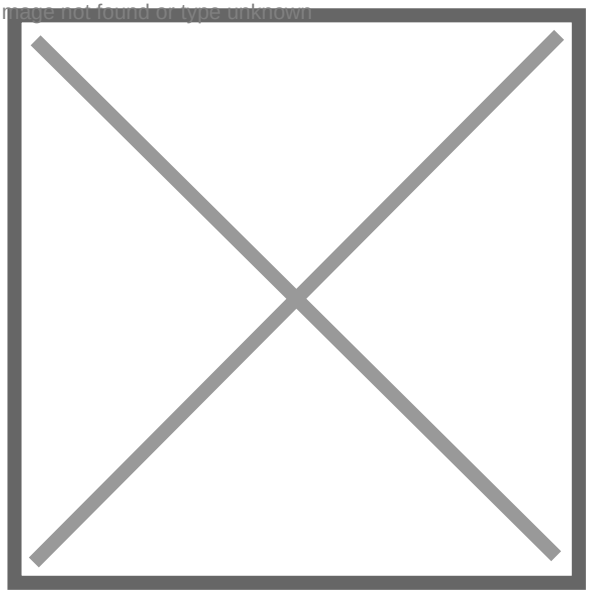

Maison de retraite doit on continuer à payer

Par **danielou1947**, le **28/10/2015** à **14:51**

Bonjour

La tante de mon épouse est rentrée en maison de retraite il y a maintenant six mois Depuis deux mois elle est hospitalisée et l'hopital est très pessimiste sur son état de santé Doit on continuer à payer la maison de retraite Si oui dans quelle proportion Merci pour vos conseils Cordialement Danielou

Par **moisse**, le **28/10/2015** à **16:09**

Bonjour,
Vous devez payer la maison de retraite tant que vous ne résiliez pas le contrat d'hébergement.
Il doit être possible, c'est peut-être prévu dans le règlement intérieur, d'obtenir un dégrèvement pour les périodes d'absence.
Mais c'est à voir avec cette maison.

Par **amajuris**, le **28/10/2015** à **16:30**

bonjour,
en principe cela doit figurer dans le contrat signé entre le pensionnaire et la maison de retraite.
en cas d'absence prolongée, la maison de retraite devrait minorer le montant mensuel.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés